MAIRIE



N° 25/2017

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Biron

Vu la demande en date du 28 juin 2017 par laquelle M. Bernard ROUMILLY Président de l'Association « Brassalay», dont le siège social est situé au à BIRON - 1 Bis Lot de la Plaine; sollicite l'autorisation d'organiser une opération « vide-greniers » le Dimanche 1er octobre 2017 de 8 h00 à 18h00 dans les salles municipales situées dans l'enceinte sportive du stade municipal. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8, Vu le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour l'application du titre III, chapitre 1er de la loi nº 96-603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasins d'usines, Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

ARRÊTE

Article 1er: L'Association « Brassalay» est autorisée à organiser une opération «Vide-greniers» le Dimanche 1er Octobre 2017 de 8 heures à 18 h, dans la salle des sports et l'allée du stade municipal, en vue de la vente au déballage ou de l'échange d'objets mobiliers usagers.

Article 2 : La présente autorisation est accordée dans le cadre de la réglementation relative à la vente au déballage et vaut autorisation d'occupation du local communal que constitue la salle des sports.

Article 3: L'Association est chargée de se conformer aux dispositions des articles R.321-9 à R.321-12 du Code Pénal en ce qui concerne la tenue du registre des vendeurs, permettant l'identification de tous ceux qui offrent des objets à la vente ou à l'échange.

Article 5: La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à tout moment sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non respect par le permissionnaire des conditions imposées par les articles ci-dessus.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et une ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Orthez,
- Au Président de l'association.

Fait à Biron, le 28 Septembre 2017 Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.